



FONDS NATIONAL DE RECHERCHE

DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)

Appel de propositions pour subventions d'appui à la recherche

2019-2021

1. SOMMAIRE DU FONDS NATIONAL DE RECHERCHE

<i>Objectif</i>	Le Fonds national vise à appuyer la recherche qui favorise le renforcement de la formation de professionnels de la santé francophones, l'amélioration des services de santé en français et la bonification de la santé des communautés francophones.
<i>Admissibilité</i>	Les chercheuses et chercheurs ¹ affiliés aux <i>établissements membres ou admissibles</i> du CNFS
<i>Période de subvention</i>	1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 (2 ans)
<i>Date limite pour le dépôt des propositions</i>	14 décembre 2018, à 16h00 (HNE)

2. MANDAT ET OBJECTIFS DU CNFS ET DU FONDS NATIONAL DE RECHERCHE

Sous l'égide de l'ACUFC, le CNFS s'est donné comme mandat d'améliorer les services de santé en français des communautés francophones par la formation postsecondaire de professionnels francophones de la santé et par la recherche dans le domaine de la santé qui se rattache à cette formation et aux besoins de ces communautés.

Pour ce faire, le CNFS s'est fixé les objectifs suivants :

- connaître les besoins spécifiques des communautés et favoriser l'insertion des professionnels formés dans leur lieu de provenance;
- maximiser l'apport des établissements existant en déployant leur capacité de formation;

¹ Par souci de concision, le mot « chercheurs » désignera ici toutes les personnes faisant de la recherche.

- renforcer la construction identitaire en tant que valeur ajoutée des programmes du CNFS;
- favoriser l'accès à de nouvelles formations dans les communautés qui en sont dépourvues;
- faciliter l'accès à la formation en français dans le domaine de la santé pour les diverses composantes de la société canadienne, en tenant compte en particulier des apports de l'immigration et des professionnels de la santé bilingues intéressés à une pratique en français;
- favoriser les partenariats et les collaborations;
- faciliter et entretenir la liaison et la concertation au sein du réseau, ainsi qu'avec les réseaux complémentaires.

Le Fonds national de recherche a été mis en place par le CNFS dans le but :

- de bâtir la capacité de recherche dans les communautés francophones en situation minoritaire en lien avec les enjeux de la santé en français;
- d'appuyer le développement de connaissances utilisables à la résolution d'enjeux nationaux sur la santé en français en situation minoritaire.

3. THÉMATIQUES DE RECHERCHE

Les projets de recherche financés par le Fonds national doivent viser à assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Plus précisément, ils doivent favoriser le renforcement de la formation de professionnels de la santé francophones, l'amélioration des services de santé en français et la bonification de la santé des communautés francophones. Les thématiques suivantes seront privilégiées :

1. La formation des professionnels de la santé et des services sociaux francophones

- Les incidences de la formation appuyée par le CNFS sur le travail des professionnels francophones.
- Les enjeux et les impacts de la formation des clientèles particulières telles que : les professionnels francophones formés à l'étranger, les étudiants étrangers, les francophiles et les francophones issus de régions éloignées.
- La disponibilité des services sociaux et de santé en français dans les communautés francophones où des programmes de formation en santé en français sont offerts.
- Les enjeux liés à la formation continue, à la formation en régions éloignées, aux stages pour les professionnels francophones et à l'accompagnement des nouveaux diplômés francophones.

2. L'offre de services sociaux et de santé aux communautés francophones en situation minoritaire

- L'offre active de services sociaux et de santé en français pour les professionnels francophones : les enjeux, les compétences requises, les modes de gestion, les responsabilités partagées, la perspective des usagers, etc.
- Les rôles des patients francophones et leurs demandes actives de services en tant que partenaires de l'offre de services sociaux et de santé.
- Les modes de gestion, les pratiques, les stratégies et les outils permettant un meilleur accès, une offre accrue et une meilleure utilisation des services sociaux et de santé en français dans les communautés francophones.
- Les types de services sociaux et de santé innovants auprès de différentes populations francophones en situation minoritaire : les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les immigrants, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, les toxicomanes, etc.
- Les formes de gouvernance et les politiques publiques favorisant l'offre de services sociaux et de santé en français.

3. La santé des communautés francophones en situation minoritaire

- Les déterminants de la santé des francophones et de leurs communautés.
- Les modalités novatrices de promotion et de prévention de la santé auprès des communautés francophones ou par les communautés francophones.
- Les initiatives favorisant la pérennité de communautés francophones en santé, notamment la gestion des soins à domicile et des soins destinés aux communautés en régions rurales ou éloignées.
- Les possibilités d'innovation offertes en milieu communautaire par une offre accrue de services sociaux et de santé en français.
- La mobilisation et la prise en charge de la santé par divers intervenants des communautés francophones : représentants communautaires, professionnels de la santé, familles, chercheurs, municipalités, etc.

Pour enrichir votre bibliographie et appuyer vos choix de thématiques, nous vous suggérons de consulter la récente revue de littérature « La recherche en santé et en services sociaux auprès des populations francophones en situation minoritaire au Canada ». Le document peut être consulté ici : <http://www.acufc.ca/nouvelles/recherche-sante-revue-litterature>

4. FONDS DISPONIBLES

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 (2 ans), un montant total de 340 000 \$ est disponible. Le montant maximum pouvant être accordé par proposition est de 40 000 \$.

5. ADMISSIBILITÉ

La chercheuse ou le chercheur principal doit soumettre sa proposition au bureau CNFS d'un *établissement membre ou admissible*. La liste des *établissements membres ou admissibles* paraît à l'Annexe I.

Les *établissements membres ou admissibles* doivent recevoir les propositions et les soumettre par courriel au Secrétariat national du CNFS.

6. REDDITION DE COMPTE ET VISIBILITÉ DU CNFS

Le Bénéficiaire sera tenu de se conformer aux exigences de reddition de compte du Secrétariat national du CNFS en relation avec le projet financé. Cette reddition de compte consiste d'abord en la production d'un *rapport de progrès* et d'un *rapport de fin de projet*. Ces deux rapports portent sur le déroulement des activités prévues et le bilan financier.

De même, en fin de projet, le CNFS exige un *sommaire de la recherche*. Ce sommaire présente brièvement les objectifs et les résultats obtenus.

Le Bénéficiaire sera tenu d'ajouter, à ses productions (article, rapport, etc.) découlant de ce projet, les formules suivantes : « Cette recherche a été rendue possible grâce à l'appui financier du Consortium national de formation en santé, qui est financé par Santé Canada dans le cadre du « Plan d'action pour les

langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir » et « Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada ».

7. ÉTUDE DES DEMANDES

Un comité de sélection composé de quatre experts de la recherche en santé, provenant de milieux autres que les *établissements membres ou admissibles*, évaluera les propositions. Ce comité recommandera, au Comité santé du CNFS, l'allocation des fonds des candidats retenus. La décision concernant l'octroi des fonds sera communiquée en mars 2019.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Pour tous les projets sélectionnés, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

1. Pertinence pour la francophonie – Le projet de recherche s'inscrit dans les visées du CNFS et des communautés francophones en situation minoritaire
 - Le projet respecte le mandat et les objectifs du CNFS.
 - Le projet respecte les objectifs du Fonds national de recherche du CNFS.
 - Les objectifs de la recherche correspondent aux thématiques prioritaires présentées dans le présent appel de propositions.
 - La recherche tient compte de la diversité culturelle et démographique des communautés francophones en situation minoritaire.
 - La recherche adopte une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.
 - La recherche s'appuie sur des collaborations entre les chercheurs affiliés aux *établissements membres ou admissibles* dans plusieurs provinces ou favorise des comparaisons interprovinciales et pancanadiennes.
2. Importance et portée – Le projet de recherche contribue à l'avancement des connaissances
 - Le projet correspond à une contribution originale.
 - Les cadres théoriques, les méthodologies et la revue de littérature sont cohérents.
 - La collaboration (avec des chercheurs non universitaires, des étudiants, des praticiens, des institutions ou des communautés) est privilégiée.
 - La recherche prévoit la diffusion, le transfert et l'accessibilité ou la mise en application des résultats, y compris auprès de publics non universitaires.
 - La recherche adopte une perspective comparative ou favorise une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle.
3. Faisabilité – Le projet de recherche peut être réalisé de manière efficiente
 - Le budget est réaliste et prévoit une utilisation optimale des ressources.
 - L'échéancier des activités est réaliste et permet d'atteindre les objectifs visés.
 - Le chercheur et son équipe ont la capacité de mener le projet à terme.

Des fonds sont réservés et des évaluations distinctes sont prévues pour les projets de recherche dont le chercheur principal est un chercheur émergent². Il est donc important de le préciser dans la demande.

9. DÉPENSES ADMISSIBLES ET ÉTATS FINANCIERS

Le budget devra être préparé en tenant compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada. Veuillez consulter l'Annexe II pour les instructions relatives aux dépenses admissibles et à l'élaboration du budget. Veuillez noter qu'aucune dépense ne sera admissible après le 1^{er} avril 2021. Les fonds non dépensés à cette échéance devront être retournés au Secrétariat national du CNFS. Chaque bénéficiaire devra déposer des états financiers à mi-parcours (31 mars 2020) et en fin de parcours (31 mars 2021).

10. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes complètes doivent être transmises en format électronique **au bureau CNFS des établissements membres ou admissibles au plus tard le 14 décembre 2018 à 16 h**. Voir les coordonnées des *établissements membres ou admissibles* dans l'Annexe I. La proposition doit contenir les éléments suivants :

1. Le titre du projet et un résumé du projet (maximum 500 mots).
2. Les informations sur le chercheur principal, les cochercheurs et les partenaires : prénom, nom, fonction, affiliation, adresse postale, adresse courriel; le cas échéant, indiquez si les chercheurs s'inscrivent dans la catégorie « chercheur émergent ».
3. L'identification des projets de recherche en cours sous l'encadrement du chercheur principal.
4. Les coordonnées de l'*établissement membre ou admissible* qui administrera les fonds.
5. La description de la recherche proposée : objectifs, méthodologie, contexte de l'étude, approche théorique, revue de littérature, etc. (maximum 3 000 mots).
6. Le plan de travail : objectifs, activités prévues, résultats attendus, échéanciers, personnes ou entités responsables pour chaque activité principale (maximum 1 000 mots).
7. Le plan de mobilisation des connaissances : activités ou principes de coconstruction des connaissances, activités de transfert prévues et publics cibles, efforts d'adaptation et d'appui à l'appropriation des connaissances, activités menant à l'application des connaissances (maximum 750 mots).
8. Le budget détaillé et la justification du budget : présentation des dépenses et explication des activités liées aux dépenses en fonction des besoins de la recherche (se référer à l'Annexe II et compléter l'Annexe III).

² D'après le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), un chercheur émergent est une « personne qui n'a pas encore eu l'occasion de se constituer un solide dossier de réalisations en recherche, mais qui a commencé à le faire. Les candidats qui se présentent comme étant des chercheurs émergents doivent démontrer ne pas avoir été chercheurs principaux ou directeurs de recherche pour une subvention accordée dans le cadre d'une occasion de financement du CRSH [ou des IRSC]. Ils doivent également répondre à l'un des critères suivants : 1) avoir obtenu leur diplôme le plus élevé moins de cinq ans avant la date limite du concours [...]; 2) avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans une université pendant moins de cinq ans; 3) avoir occupé un poste universitaire – mais jamais un poste menant à la permanence – dans un établissement qui offre des postes menant à la permanence; 4) avoir dû interrompre ou retarder considérablement leur carrière pour des raisons de santé ou pour des raisons familiales au cours des six dernières années. » : CRSH, *Financement. Définitions*. « En ligne » : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a4> (consulté le 20 octobre 2015)

9. Le curriculum vitae du chercheur principal et des cochercheurs (universitaires et collégiaux).
10. Le cas échéant, une lettre d'engagement de la part des partenaires non académiques du projet.

Le Secrétariat national du CNFS se réserve le droit de refuser toute proposition incomplète ou reçue après la date limite.

11. QUESTIONS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes :

Éric Chevaucherie

Gestionnaire de la recherche

echevaucherie@acufc.ca

613.244.7837 poste 113

Andrée Parker

Adjointe à la recherche

aparker@acufc.ca

613.244.7837 poste 102

FONDS NATIONAL DE RECHERCHE DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)

ANNEXE I

Établissements membres du CNFS ou admissibles

QUEST

ONTARIO

<p>Université de Saint-Boniface 200, avenue de la Cathédrale Winnipeg (MB) R2H 0H7 Coordonnatrice CNFS : Jacqueline Fortier Courriel : jfortier@ustboniface.mb.ca</p>	<p>Collège La Cité 801, promenade de l'Aviation Ottawa (ON) K1K 4R3 Coordonnatrice CNFS : Mélanie Boulet Courriel : MeBoule@lacitec.on.ca</p>
<p>Campus Saint-Jean 8406, rue Marie-Anne-Gaboury (91^e Rue) Edmonton (AB) T6C 4G9 Coordonnateur CNFS : Denis Fontaine Courriel : denis.fontaine@ualberta.ca</p>	<p>Université d'Ottawa 200, Avenue Lees, pièce C101 Ottawa (ON) K1N 5N5 Directrice des opérations CNFS : Nicole Lavoie Courriel : nicole.lavoie@uottawa.ca</p>
<p>La Cité universitaire francophone Université de Regina 3737, Wascana Parkway Regina (SK) S4S 0A2 Coordonnatrice CNFS : Jeanne Dumas Courriel : jeanne.dumas@uregina.ca</p>	<p>Collège Boréal 21, boulevard Lasalle Sudbury (ON) P3A 6B1 Gestionnaire CNFS : Suzanne Serresse Courriel : suzanne.serresse@collegeboreal.ca</p>
<p>Collège Mathieu CP 989, Gravelbourg Saskatchewan (SK) S0H 1X0 Directeur général : Francis Kasongo Courriel : direction@collegemathieu.sk.ca</p>	<p>Université Laurentienne 935, chemin du Lac Ramsey Sudbury (ON) P3E 2C6 Gestionnaire CNFS : Nicole Dubuc Charbonneau Courriel : NDubucCharbonneau@laurentienne.ca</p>
<p>Le Collège Éducacentre 842 rue Thurlow Vancouver (C.B.) V6E 1W2 Directrice des études : Isabelle Thibault Courriel : isabellethibault@educacentre.com</p>	<p>Université de Hearst Sac postal 580, 60, 9^e Rue Hearst (ON) POL 1N0 Vice-recteur aux affaires académiques : Marc Bédard Courriel : marc_bedard@uhearst.ca</p>

ATLANTIQUE**Suite ONTARIO**

<p>Université Sainte-Anne 1695, route 1 Pointe-de-l'Église (NÉ) B0W 1M0 Coordonnateur du CNFS : Hughie Batherson Courriel : hughie.batherson@usainteanne.ca</p>	<p>Campus Glendon Université de York 2275, avenue Bayview Toronto (ON) M4N 3M6 Co-Principale par intérim : Dominique Scheffel-Dunand Courriel : dsdunand@glendon.yorku.ca</p>
<p>Université de Moncton Pavillon Léopold-Taillon 18, avenue Antonine-Maillet Moncton (NB) E1A 3E9 Coordonnatrice CNFS : Micheline Melanson Courriel : micheline.melanson@umoncton.ca</p>	
<p>Collège communautaire du Nouveau-Brunswick 42, rue Therrien, Local 6B Dieppe (NB) E1A 2E6 Coordonnatrice CNFS : Brigitte LePage Courriel : brigitte.LePage@ccnb.ca</p>	
<p>Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick Université de Moncton Pavillon J.-Raymond-Frenette 100, rue des Aboiteaux Moncton (NB) E1A 3E9 Coordonnateur CNFS : Danny Cormier Courriel : danny.cormier@umoncton.ca</p>	
<p>Collège de l'Île 48, chemin Mill, C.P. 159 Wellington (Î-P-É) C0B 2E0 Vice-présidente : Colette Aucoin Courriel: colette.aucoin@collegeacadieipe.ca</p>	

FONDS NATIONAL DE RECHERCHE DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)

ANNEXE II

Instructions relatives aux dépenses admissibles et à l'élaboration du budget

L'Annexe II définit les dépenses admissibles au Fonds national de recherche du CNFS et fournit des informations pour la préparation du budget. Les dépenses admissibles correspondent aux lignes directrices de Santé Canada pour les projets recevant des fonds de contribution de ce ministère. Le budget doit être établi en fonction de l'exercice financier du gouvernement du Canada, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Le budget fait partie intégrante de votre proposition et il est soigneusement étudié par le comité de sélection. Il est important qu'il soit réaliste et qu'il prévoie un usage efficace des fonds. Veuillez compléter le tableau du budget détaillé à l'Annexe III en fonction des activités et de l'échéancier du projet.

Les catégories budgétaires

REMARQUE : Toutes les dépenses admissibles doivent inclure les taxes applicables. La TPS doit être incluse sous tous les postes budgétaires et non comme un poste séparé sous la rubrique « Autres ».

A) Personnel

Vous pouvez inclure le salaire des étudiants, des employés à temps plein et à temps partiel ou des sous-traitants contribuant au projet de recherche.

- i) **Étudiants**
- ii) **Autre employé(e)** : inclus les employés à temps plein et à temps partiel.
- iii) **Sous-traitants** : les sous-traitants travaillent à leur compte et n'ont droit à aucun avantage social.

Justification : Inscrivez le nombre d'étudiants et d'employés à embaucher; précisez la nature des activités exécutées par les étudiants et les employés; indiquez les services fournis pour le projet par les sous-traitants; inscrivez les montants reçus par chacune des sous-catégories de personnel.

B) Frais de déplacement

Vous devez inscrire sous cette catégorie budgétaire tous les coûts des déplacements.

- i) **Transport** : indiquez la totalité des coûts liés au kilométrage d'un véhicule d'un particulier, aux billets d'avion, de train et d'autobus, etc.

- ii) **Frais de séjour** : inscrivez les coûts des repas et de l'hébergement pendant les déplacements.

Justification : Précisez si les déplacements relèvent des travaux de la recherche, d'activités de communication ou de colloques. Justifiez la pertinence de ces déplacements.

C) Matériel

- i) **Fournitures de bureau** : inscrivez les coûts de la papeterie, des stylos, etc.
ii) **Matériel lié au projet** : indiquez les frais liés aux logiciels, documentation, enregistreuses, etc.
iii) **Impression** : coût lié aux travaux effectués par une imprimerie.
iv) **Frais de poste** : coûts d'affranchissement, de messagerie, etc.

Justification : Expliquez la nature de ces dépenses et précisez brièvement en quoi les dépenses liées au matériel sont essentielles à l'atteinte des résultats. Vous ne pouvez pas réclamer des frais de location pour des ordinateurs que vous possédez déjà. On s'attend à ce que votre contribution en nature au projet comprenne l'utilisation de votre équipement par le personnel affecté au projet.

D) Services publics

- i) **Téléphone, Internet, interurbains**

Justification : Expliquez la nature de ces dépenses et précisez brièvement en quoi les dépenses liées aux services publics sont essentielles à l'atteinte des résultats.

E) Autres dépenses admissibles

Ce poste regroupe toutes les dépenses directement liées au projet de recherche et qui n'entrent dans aucune des autres sections. Il peut notamment s'agir des frais d'inscription à un colloque. Vous devez préciser la nature de ces dépenses et expliquer en quoi ces dépenses permettent l'atteinte des résultats.

F) Contribution en nature

- Dans la colonne de gauche, précisez les catégories de dépenses pour lesquelles des contributions en nature sont prévues.
- Dans les deux colonnes centrales, précisez les montants alloués virtuellement à ces dépenses, par année.
- Dans la colonne de droite, expliquez la nature des dépenses encourues et leurs contributions à l'atteinte des résultats.

G) Autres sources de financement

- Dans la colonne de gauche, précisez les catégories de dépenses auxquelles sont alloués ces fonds.
- Dans les deux colonnes centrales, précisez les montants alloués à ces dépenses, par année.
- Dans la colonne de droite, précisez la source de ce financement.

FONDS NATIONAL DE RECHERCHE DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)

ANNEXE III

Budget détaillé

TITRE DU PROJET :

Pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020; puis du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégories	Contribution demandée au Fonds national du CNFS		Justification
	2019-20	2020-21	
PERSONNEL			
Étudiant			
Autre employé(e)s			
Sous-traitants			
FRAIS DE DÉPLACEMENT			
Transport			
Frais de séjour			
MATÉRIEL			
Fournitures de bureau			
Matériel lié au projet			
Impression			
Courrier et poste			

SERVICES PUBLICS			
Téléphone, Internet, interurbains			
AUTRES DÉPENSES ADMISSIBLES			
CONTRIBUTION EN NATURE			
AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT			
TOTAL PAR ANNÉE			
GRAND TOTAL			